



Conditions générales de vente

Hibou Éducation, l'étude du soir : aide aux devoirs et soutien scolaire en ligne

VERSION DÉFINITIVE · EN VIGUEUR À COMPTER DU 17 SEPTEMBRE 2026

ARTICLE 1 · IDENTIFICATION DU PRESTATAIRE

Les présentes conditions générales de vente (« CGV ») sont conclues entre BIYN SOLUTIONS, société par actions simplifiée au capital de 100,00 euros, immatriculée au RCS de Pontoise sous le numéro 933 730 921, SIRET 933 730 921 00014, numéro de TVA intracommunautaire FR03933730921, dont le siège social est situé 12 Avenue du Lac, 95500 Le Thillay, exploitant le service « Hibou Éducation, l'étude du soir » (« Hibou » ou « le Prestataire »), joignable au 01 89 70 19 18 et à l'adresse bonjour@hibou.education, et toute personne physique majeure, titulaire de l'autorité parentale ou représentant légal d'un enfant mineur, agissant à des fins n'entrant pas dans le cadre de son activité professionnelle (« le Parent » ou « le Client »).

Le Prestataire bénéficie de la franchise en base de TVA (article 293 B du Code général des impôts) jusqu'au franchissement du seuil légal ; les factures portent la mention « TVA non applicable, art. 293 B du CGI » jusqu'à cette date, puis le taux de TVA applicable selon le territoire du Client. Les prix affichés sont des prix toutes taxes comprises et restent inchangés dans les deux cas.

ARTICLE 2 · OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les CGV régissent l'ensemble des prestations proposées par Hibou aux Parents pour le bénéfice de leurs enfants scolarisés du CP à la terminale :

- « L'étude du soir » : séances d'aide aux devoirs et d'accompagnement scolaire sur le campus virtuel Hibou, en petits groupes encadrés par un animateur, les soirs d'école, dans le cadre d'un abonnement mensuel ;
- « Le soutien scolaire » : séances de remise à niveau en très petit groupe, encadrées par un enseignant, dans le cadre d'un forfait annuel ;
- « Le bilan gratuit » : rendez-vous de découverte sur le campus virtuel, sans engagement ni paiement.

Toute commande implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV, du Règlement intérieur de Hibou et de la Politique de confidentialité, mis à disposition avant toute inscription et accessibles à tout moment sur hibou.education. Les CGV applicables sont celles en vigueur au jour de la commande.

ARTICLE 3 · DESCRIPTION DES SERVICES

3.1 L'étude du soir

Chaque soir d'école, aux jours choisis par le Parent selon sa formule (2, 3, 4 ou 5 soirs par semaine), l'enfant se connecte au campus virtuel Hibou et effectue ses devoirs, puis une ou plusieurs fiches pédagogiques conformes aux programmes officiels, sous l'encadrement d'un animateur. La durée de séance est adaptée au niveau : environ 1 heure en primaire, 1 h 30 au collège, 2 heures au lycée, dans une plage horaire de 17 h à 20 h. Les groupes comptent de 4 à 5 enfants par animateur à l'étude du soir. L'accès à la salle de jeux et aux contenus ludiques est conditionné à la réalisation des fiches. Le Parent dispose d'un espace de suivi (progression, comptes rendus, bilans hebdomadaires et mensuels). Hibou ne délivre aucune note ni classement.

3.2 Le soutien scolaire

Le soutien scolaire est dispensé en très petit groupe (2 élèves au collège, 3 à 4 au lycée) par un enseignant dédié, à raison d'une séance hebdomadaire de 2 heures, le mercredi ou le samedi, sur 33 semaines d'année scolaire, soit 66 heures par élève, hors vacances scolaires. Il s'appuie sur un bilan initial offert et un programme structuré.

3.3 Périodes d'activité

Les prestations sont assurées pendant les semaines scolaires (calendrier de l'académie de Versailles, zone C, ou calendrier local pour les territoires ultramarins), hors vacances scolaires, jours fériés et périodes de fermeture annoncées au moins 15 jours à l'avance. L'abonnement mensuel de l'étude du soir est prélevé de septembre à juin ; aucun prélèvement n'a lieu en juillet et en août ; le montant mensuel n'est ni proratisé ni majoré au titre des vacances scolaires intermédiaires, dont il tient déjà compte.

ARTICLE 4 · CONDITIONS D'ACCÈS ET PRÉREQUIS

Le service nécessite, à la charge du Parent : une connexion internet stable, un ordinateur ou une tablette équipés d'une caméra et d'un micro, un navigateur récent, et un espace calme. Hibou communique les prérequis techniques avant l'inscription et propose un test de connexion lors du bilan gratuit. Le Parent s'assure de la présence d'un adulte au domicile pendant la séance ; Hibou assure l'encadrement pédagogique à distance et n'assure pas la garde de l'enfant.

ARTICLE 5 · INSCRIPTION ET CONCLUSION DU CONTRAT

L'inscription se fait en ligne sur hibou.education (ou lors du bilan gratuit avec l'assistance d'un membre de l'équipe), par la création d'un compte Parent, le renseignement des informations de l'enfant, le choix de la formule, l'acceptation des CGV et du Règlement intérieur, et la mise en place du moyen de paiement. Le contrat est conclu à la validation de l'inscription, confirmée par courriel. Hibou se réserve le droit de refuser une inscription en cas de capacité d'accueil insuffisante ou d'inadéquation constatée lors du bilan.

Les inscriptions sont conclues exclusivement par Hibou ; aucun intermédiaire, partenaire ou coordinateur n'est habilité à conclure un contrat, à encaisser un paiement ou à consentir une remise en dehors des tarifs publics.

ARTICLE 6 · PRIX

Les prix sont indiqués en euros, toutes taxes comprises, sur la grille tarifaire en vigueur publiée sur hibou.education. L'étude du soir est facturée par abonnement mensuel, de 49 à 199 euros par mois selon le niveau et le nombre de soirs. Le soutien scolaire est facturé sous forme de forfait annuel de 1 386 à 1 848 euros selon le niveau, payable en une fois, en trois fois sans frais ou par mensualités. Les remises « Nichée » pour fratries (10 % à partir du deuxième enfant, 20 % à partir du troisième) s'appliquent automatiquement sur la facture unique de la famille.

Hibou peut modifier ses tarifs ; toute modification est notifiée au Parent au moins 30 jours avant son entrée en vigueur, le Parent disposant de la faculté de résilier sans frais avant cette date. Les tarifs applicables aux prestations en cours restent ceux acceptés à l'inscription jusqu'à la fin de la période de facturation en cours.

ARTICLE 7 · PAIEMENT

Le paiement s'effectue par prélèvement SEPA via le prestataire de paiement GoCardless, le Parent signant un mandat de prélèvement lors de l'inscription. L'abonnement mensuel est prélevé le 1er de chaque mois, d'avance. Le forfait de soutien est prélevé selon l'échéancier choisi. En cas de rejet de prélèvement, Hibou en informe le Parent, qui dispose de 7 jours pour régulariser ; à défaut, Hibou peut suspendre l'accès au service jusqu'à régularisation, sans préjudice des sommes dues. Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

ARTICLE 8 · DURÉE, RÉSILIATION, ABSENCES

8.1 L'étude du soir : abonnement sans engagement

L'abonnement est conclu pour une durée d'un mois, renouvelable tacitement. Le Parent peut le résilier à tout moment depuis son espace ou par courriel à bonjour@hibou.education ; la résiliation prend effet à la fin de la période mensuelle en cours, aucun remboursement au prorata n'étant dû pour le mois entamé. Le Parent peut changer de formule pour le mois suivant ou suspendre un mois, sans frais, en le signalant avant le 25 du mois précédent.

8.2 Le soutien scolaire : forfait annuel

Le forfait est conclu pour l'année scolaire. Une séance manquée par l'élève est récupérable si l'absence a été signalée au moins 24 heures à l'avance, dans la limite de 3 séances par forfait, sur un créneau proposé par Hibou. Les séances annulées par Hibou sont systématiquement replanifiées ou, à défaut, remboursées au prorata. En cas de déménagement, de changement d'établissement rendant le suivi impossible ou de force majeure dûment justifiés, le Parent peut résilier le forfait moyennant un préavis d'un mois, les séances non consommées au-delà du préavis étant remboursées.

8.3 Résiliation par Hibou

Hibou peut résilier le contrat, après mise en demeure restée sans effet pendant 15 jours, en cas de non-paiement, ou immédiatement en cas de manquement grave au Règlement intérieur mettant en cause la sécurité ou le respect des enfants, des animateurs ou des autres familles. Les sommes correspondant aux prestations non exécutées sont alors remboursées.

ARTICLE 9 · DROIT DE RÉTRACTATION

Le contrat étant conclu à distance, le Parent dispose d'un délai de quatorze jours à compter de la conclusion du contrat pour exercer son droit de rétractation, sans motif ni pénalité, au moyen du formulaire annexé ou de toute déclaration dénuée d'ambiguïté adressée à bonjour@hibou.education (articles L.221-18 et suivants du Code de la consommation). Si le Parent demande expressément que la prestation commence avant la fin du délai de rétractation, il reste redevable du prix des séances effectivement réalisées jusqu'à la notification de sa rétractation, calculé au prorata. Le droit de rétractation ne s'applique pas aux séances pleinement exécutées avec l'accord préalable exprès du Parent et sa renonciation expresse à son droit, recueillis lors de l'inscription.

ARTICLE 10 · OBLIGATIONS DES PARTIES

10.1 Obligations de Hibou

Hibou s'engage à fournir les prestations avec diligence et conformément aux programmes officiels, à sélectionner, vérifier et former ses animateurs et enseignants (Hibou Éducation étant partenaire de Biyn Learning Academy, organisme de formation certifié Qualiopi, pour le recrutement et la formation de ses intervenants), à faire signer à chacun sa charte de protection de l'enfance et à procéder aux vérifications d'honorabilité requises, à assurer la continuité du service (remplacement en cas d'absence d'un intervenant) et à informer le Parent de tout incident significatif concernant son enfant. Hibou est tenue d'une obligation de moyens quant aux résultats scolaires.

10.2 Obligations du Parent

Le Parent s'engage à fournir des informations exactes, à respecter et faire respecter par l'enfant le Règlement intérieur, à assurer les conditions matérielles de la séance, à signaler les absences, à ne pas enregistrer ni diffuser les séances, et à ne pas contacter directement les intervenants en dehors des canaux prévus par Hibou. L'enfant s'identifie sur le campus par son prénom uniquement.

ARTICLE 11 · RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE

Hibou est assurée en responsabilité civile professionnelle. Hibou ne saurait être tenue responsable des interruptions dues au réseau ou aux équipements du Parent, ni des conséquences d'un usage du service non conforme au Règlement intérieur. En toute hypothèse, la responsabilité de Hibou, hors dommages corporels et hors faute lourde, est limitée au montant des sommes versées par le Parent au cours des douze derniers mois, sans que cette limitation puisse priver le Parent des garanties légales.

ARTICLE 12 · DONNÉES PERSONNELLES ET IMAGE

Hibou traite les données du Parent et de l'enfant (identité, niveau scolaire, progression, contenus produits en séance) pour l'exécution du contrat, le suivi pédagogique et la facturation, conformément au RGPD et à sa Politique de confidentialité. Les données de l'enfant sont limitées au strict nécessaire ; son prénom seul est visible des autres enfants. Le Parent dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de portabilité, exerçables à rgpd@hibou.education. Les séances ne sont pas enregistrées. Toute publication d'une photo de cahier ou d'un travail de l'enfant sur le « Mur des exercices » du campus est subordonnée au consentement écrit, spécifique et révoquant du Parent, recueilli séparément. Les outils d'aide à la préparation des contenus pédagogiques peuvent recourir à des traitements automatisés ; les décisions pédagogiques concernant l'enfant sont prises par des humains.

ARTICLE 13 · PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les fiches pédagogiques, le campus virtuel, les personnages, vidéos, jeux et l'ensemble des contenus Hibou sont protégés et demeurent la propriété exclusive du Prestataire ou de ses partenaires. Le Parent et l'enfant bénéficient d'un droit d'usage personnel, non exclusif et non cessible, limité à la durée du contrat. Toute reproduction ou diffusion est interdite.

ARTICLE 14 · RÉCLAMATIONS ET MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

Toute réclamation est adressée en priorité à Hibou, par courriel à bonjour@hibou.education ou par courrier au siège ; Hibou s'engage à y répondre sous 15 jours. Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », après nous avoir sollicités et à défaut de réponse vous satisfaisant, vous avez la possibilité de recourir gratuitement à une procédure de médiation de la consommation auprès de : CM2C, Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice, 49 rue de Ponthieu, 75008 Paris, tél. 01 89 47 00 14, site internet : <https://www.cm2c.net/declarer-un-litige.php>, mail : litiges@cm2c.net. Le médiateur peut être saisi dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée à Hibou. Le Parent conserve la faculté de saisir la juridiction compétente.

ARTICLE 15 · DISPOSITIONS DIVERSES

Si l'une des clauses des présentes était déclarée nulle, les autres conserveraient leur effet. Le fait pour Hibou de ne pas se prévaloir d'un manquement ne vaut pas renonciation. Les présentes CGV sont soumises au droit français. Tout litige non résolu par la médiation relève des juridictions compétentes selon les règles du Code de la consommation et du Code de procédure civile.

ANNEXE · FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

À compléter et renvoyer uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat. À l'attention de Hibou Éducation, BIYN SOLUTIONS, 12 Avenue du Lac, 95500 Le Thillay, bonjour@hibou.education : je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la prestation de service ci-dessous : formule [...], commandée le [...], au nom de l'enfant [prénom], par [nom du Parent], adresse [...], date et signature (si notification sur papier).